



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DRIRE

PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

Direction Régionale de l'Industrie
de la Recherche et de l'Environnement
<http://www.paca.drire.gouv.fr>

Groupe de Subdivisions 06
Nice Leader Tour Hermès
64 / 66 Route de Grenoble
06200 NICE

Affaire suivie par la subdivision Nice 1
Téléphone : 04 93 72 70 00 (standard)
Télécopie : 04 93 72 70 20

64.6976 - P3

Le Directeur

à

Monsieur le Directeur
Société AD AUTOMOBILE
Z.I les Terriers Centre
06 600 ANTIBES

Nice, le 24 décembre 2008

Mopi: D/GS 06/2009 00114

Objet: Conclusions de la visite d'inspection du 04/11/2008 dans l'établissement AD
AUTOMOBILE à ANTIBES
AP d'agrément du 07 mars 2007 N°PR06 00008D

Ref: votre courrier en réponse du 20/11/2008
P.J.: 5 fiches d'écarts complétées

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection inopinée le 03/11/2008.
Cette visite, non exhaustive, était axée autour des points particuliers suivants :

- Vérification du respect des dispositions de l'arrêté préfectoral portant agrément PR 06 00005 D du 24 mai 2006 et des non conformités relevées par l'organisme de contrôle extérieur dans son rapport de contrôle de l'année 2008.

Suite à cette visite d'inspection, cinq écarts à la réglementation ainsi qu'une liste de remarques vous ont été notifiées par l'Inspecteur des installations classées.

Au terme de cet échange, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'inspection suite à cette visite :

Écarts à la réglementation relevés : (voir les fiches jointes)

- 5 écarts à la réglementation font l'objet d'engagement de mise en conformité de votre part et devront être terminés pour le 31 mars 2009 (délai de rigueur). Ces engagements seront vérifiés lors d'une prochaine inspection.

Ces conclusions sont reprises et détaillées dans les 5 fiches d'écart jointes à ce courrier.

Remarques particulières relevées:

L'ensemble des remarques a fait l'objet d'une réponse satisfaisante.
Le site est équipé d'un décanteur - déshuileur, néanmoins les résultats des analyses (prévision mars 2009) d'eaux devront nous être transmis lors du prochain passage du laboratoire.

Présent
pour
l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 04 91.83.63.63 - fax : 04.91.79.14.19
67/69, avenue du Prado
13286 MARSEILLE CEDEX 06

CERTIFIÉ
ISO 9001

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier, ainsi que les fiches d'écart, seront publiés sur le site Internet de la DRIRE PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation
Le chef du Groupe de Subdivisions
des Alpes Maritimes